

opérateur de l'hôpital d'Uturoa illustrent la volonté du ministère de renforcer et de rééquilibrer l'offre de soins au bénéfice des populations des archipels. L'achèvement du Pôle de santé mentale constitue quant à lui l'un des aboutissements les plus structurants de la mandature. Sur le plan budgétaire, un taux de liquidation historique de 81,18 % témoigne de la capacité d'exécution des investissements de la Direction de la santé.

La modernisation du système s'est également traduite par le déploiement du Dossier Patient Informatisé (DPI) à Uturoa et par la mise en place de la solution de gestion des ressources humaines OCTIME. En matière de prévention, la campagne de sensibilisation contre la consommation d'ice a été lancée en août 2025. Enfin, une convention conclue avec l'Agence Régionale de Santé de Bretagne ouvre la voie à la diplomation d'État des aides-soignants formés au sein de l'Institut de Formation Mathilde Frébault, renforçant l'offre de formation locale en santé.

Au titre du Centre Hospitalier de la Polynésie Française (CHPF)

Le Centre Hospitalier de la Polynésie française a poursuivi sa montée en puissance technique et médicale. L'installation du TEP scan et le raccordement du Pôle de santé mentale à l'établissement constituent les réalisations les plus structurantes de l'exercice. Deux nouveaux dispositifs de soins spécialisés ont par ailleurs été créés : l'Unité Transversale en Insuffisance Cardiaque (UTIC) et l'Équipe de Liaison et de Soins en Addictologie (ELSA), lancée en septembre 2025. La

Cellule d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP) a quant à elle été renforcée et déployée.

Au titre de la Convention État-Pays relative à l'accompagnement de l'État en matière de santé pour les années 2026 à 2030

À l'issue de plus d'une année de négociation, le projet de convention encadrant le soutien de l'État à la politique de santé de la Polynésie française pour la période 2026-2030 a été transmis à l'Assemblée de la Polynésie française pour approbation. En remplacement de la convention triennale arrivée à expiration le 31 décembre 2025, ce nouvel instrument, d'une durée de cinq ans, marque une évolution significative : il offre un cadre plus souple fondé sur des feuilles de route annuelles, intègre en un seul document l'ensemble des conventions de coopération en santé jusqu'alors dispersées, et aligne ses six axes d'action sur le nouveau Schéma d'Organisation Sanitaire :

- Renforcer les soins primaires de proximité ;
- Assurer la continuité des soins, la permanence et les urgences dans les archipels ;
- Organiser des parcours santé adaptés ;
- Déployer la télésanté et l'innovation ;
- Améliorer les compétences, l'attractivité et la qualité des pratiques ;
- Renforcer la gouvernance, la coopération et la soutenabilité du système de santé.

1.1.10 Bilan ministériel du Ministère des sports, de la jeunesse, de la prévention contre la délinquance en charge de l'artisanat (MJP)

Au titre du portefeuille de l'artisanat

Contexte :

L'artisanat traditionnel constitue un secteur à la fois économique, social et culturel majeur pour la Polynésie française. Il incarne une expression vivante de l'identité polynésienne, tout en représentant une source de revenus essentielle pour de nombreuses familles, notamment dans les archipels.

Longtemps centré sur des usages sacrés et utilitaires, il a su évoluer en intégrant des techniques contemporaines. Il se distingue par la richesse de ses matières premières et par la créativité de ses réalisations, parfois proches de l'expression artistique. Véritable levier de développement durable, l'artisanat traditionnel concilie respect de l'environnement, valorisation culturelle, autonomie économique et maintien des populations dans leurs îles d'origine.

Le secteur génère un chiffre d'affaires estimé entre 2 et 3,3 milliards de FCFP, porté par près de 2 000 artisans recensés, dont 50 % résident dans des îles autres que Tahiti.

Bien qu'il véhicule une part vivante de la culture polynésienne, ce secteur demeure marqué par une forte hétérogénéité et un besoin important de structuration. En 2025, la politique en faveur de l'artisanat traditionnel s'est ainsi articulée autour de trois axes majeurs :

- Mieux accompagner la structuration du secteur ;

- Mieux valoriser les artisans et leurs produits ;
- Sécuriser la transmission intergénérationnelle des savoir-faire.

Bilan :

En 2025, le ministère a fait de la structuration et de la valorisation de l'artisanat traditionnel une priorité. L'année a été marquée par une mobilisation sans précédent du Service de l'artisanat traditionnel, avec une vaste concertation menée dans 11 îles des archipels de la Société, des Marquises, des Australes et des Tuamotu. Plus de 600 artisans, soit près de 30 % des 2 000 professionnels recensés sur le territoire, ont été consultés. Cette démarche participative a permis de recueillir leurs réalités, attentes et difficultés, afin de construire une vision partagée du développement du secteur.

Ces travaux ont abouti à l'élaboration du schéma directeur de l'artisanat traditionnel 2030 – *Putā arata 'i nō te rima 'ī peu tumu*, véritable feuille de route pour les années à venir. Ce document structurant vise à renforcer la reconnaissance d'un secteur essentiel à l'identité culturelle, à la cohésion sociale et au développement économique du territoire. Il s'appuie sur deux outils complémentaires : l'actualisation de la cartographie économique de l'artisanat traditionnel (réalisée initialement en 2022) et un diagnostic des *fare* artisanaux, destiné à analyser le rôle et l'impact socio-économique de ces espaces de valorisation des savoir-faire. En décembre 2025, le

Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC) a émis un avis favorable sur le schéma, qui sera prochainement examiné par l'Assemblée de la Polynésie française.

Parallèlement, une refonte des lois du Pays n° 2022-14 et 2022-15 du 4 février 2022 a été engagée. Ces textes, qui encadrent le statut de l'artisan, définissent l'objet d'artisanat traditionnel et instituent un programme d'aide au développement, ont été révisés afin d'en améliorer la lisibilité et l'efficacité. Les modifications visent notamment à renforcer la professionnalisation et à élargir l'accompagnement à un plus grand nombre d'artisans. Ces textes révisés ont également reçu un avis favorable du CESEC et seront soumis aux votes des représentants de l'Assemblée de la Polynésie française.

L'arrêté portant sur la protection de l'appellation *tīfaifai* a vu le jour au terme d'une collaboration fructueuse avec les partenaires administratifs et institutionnels. Désormais, l'arrêté n° 1908 CM du 8 octobre 2025 réserve exclusivement cette appellation aux artisans titulaires de l'agrément *Rima ī mā'ohi* ou *'Ihi rima ī mā'ohi* et ne s'applique plus aux produits importés. Sans déstabiliser l'économie locale ou affecter des emplois, cette démarche reconnaît la valeur de la création d'artisanat traditionnel dans le domaine commercial et lui redonne toute sa dimension.

En matière de dynamisation, le Service a soutenu neuf manifestations artisanales, incluant des événements de différentes tailles. Ces rendez-vous constituent souvent l'unique opportunité annuelle de vente pour environ 300 artisans des archipels et participent activement à la préservation de savoir-faire fragiles tels que le *tīfaifai*, la sculpture des Australes ou le *tapa*. En 2025, 45 millions de FCFP d'aides ont été attribuées aux organisateurs de ces événements, lesquels ont déclaré un chiffre d'affaires de 197 millions de FCFP.

Le Service a aussi organisé deux événements thématiques : le 1^{er} marché des matières premières, dédié aux producteurs de matières premières et aux circuits induits, et le 3^e salon des jeunes artisans créateurs, valorisant les talents émergents du secteur. Une relève assurée, mais encore timide dans un secteur où 49 % des artisans ont entre 40 et 59 ans.

La promotion de la marque collective *Fenua Original* a été relancée, notamment à travers une campagne menée à bord des avions d'Air Tahiti Nui et des publications dans des magazines touristiques. Depuis son lancement en 2024, le taux d'adhésion à la marque a progressé de 86,6 %, porté notamment par les artisans des Tuamotu.

La professionnalisation des artisans et la transmission des savoir-faire ont également été renforcées. En 2025, 27 formations générales ont été organisées dans plusieurs îles et districts, formant 252 artisans, tandis que 4 formations techniques ont bénéficié à 69 artisans supplémentaires. Depuis 2022, 869 artisans ont ainsi été formés. Des outils pédagogiques innovants, tels que la matériauthèque *Tāmaumau* et le jeu *Tere no te rima ī*, ont été diffusés dans dix structures et établissements scolaires et d'enseignement afin de sensibiliser les élèves dès 9 ans et plus à l'artisanat traditionnel.

Enfin, la sécurisation de l'approvisionnement en matières premières a constitué un axe majeur pour le ministère en 2025. Plusieurs projets ont été lancés pour répondre aux difficultés liées à la raréfaction du pandanus, des nacres ou des bois précieux. Parmi eux figurent la création d'une zone de grossissement de nacres non greffées à Ahe, un projet pilote de séchoir à *pae'ore* à Rimatara, ainsi qu'une étude de faisabilité pour la mise en place d'une centrale d'achat de matières premières. Ces initiatives visent à stabiliser les prix, sécuriser les revenus des artisans et garantir un développement durable du secteur. Les premiers résultats sont attendus en 2026.

Au titre du portefeuille de la prévention contre la délinquance

Contexte :

Dans un contexte marqué par une augmentation des faits constatés depuis 2021, confirmés par les données transmises par le Haut-commissariat, la prévention de la délinquance juvénile constitue une priorité de l'action publique. L'intervention du ministère s'inscrit dans une approche partenariale associant les services du Pays, les communes, l'État et le tissu associatif, afin de développer des réponses coordonnées et adaptées aux réalités territoriales.

L'action conduite repose sur le déploiement d'actions de prévention collectives et individuelles au sein des communes, des quartiers et des établissements scolaires, visant à favoriser la responsabilisation des jeunes, leur maintien dans les parcours de formation et leur insertion sociale et professionnelle. Ce maillage multi partenarial constitue un levier essentiel pour agir en amont des passages à l'acte et renforcer la cohérence des interventions.

Dans ce cadre, le programme « Gener'Action », initié en 2024, s'est poursuivi. Sa déclinaison progressive à travers des dispositifs complémentaires, tels que « Gener'Action Fa'a'ati », « Step Up Camp » et « Up to You », traduit la

volonté de proposer des formats d'intervention diversifiés et ciblés, en particulier en direction des jeunes des quartiers prioritaires de Tahiti et Moorea.

Par ailleurs, la progression des conduites addictives, notamment en matière de stupéfiants et de métamphétamine, constitue un enjeu majeur de santé publique et de sécurité. Les actions engagées visent à renforcer la sensibilisation, la prévention et l'accompagnement des jeunes publics exposés, tout en consolidant les partenariats avec les acteurs institutionnels et associatifs impliqués dans la lutte contre les addictions.

Bilan :

Les actions menées ont permis de renforcer la présence institutionnelle sur le terrain et de consolider le réseau partenarial mobilisé autour de la prévention de la délinquance des jeunes. Plusieurs communes ont ainsi activé ou consolidé leur Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), favorisant le déploiement d'actions coordonnées et adaptées aux contextes territoriaux.

La poursuite du programme « Gener'Action » et la mise en œuvre de ses déclinaisons « Gener'Action Fa'a'ati », « Step Up Camp » et « Up to You » ont permis de développer des actions de proximité dans plusieurs communes de Tahiti et Moorea. Ces dispositifs ont contribué à l'inclusion des jeunes des quartiers prioritaires, au renforcement des parcours d'insertion et à la création d'un réseau de partenaires engagés dans la prévention.

Sur le plan financier, l'organisation d'événements et d'actions de proximité en faveur de la prévention de la délinquance a mobilisé 19,5 millions FCFP au titre du fonds de prévention sanitaire et sociale, tandis que les actions de formation destinées aux jeunes publics et à leurs encadrants ont représenté 1,5 million FCFP en fonctionnement.

Face à la progression des conduites addictives, la DPDJ a intensifié ses actions de sensibilisation et de prévention. Des actions et supports de communication et de formation en matière de lutte contre le trafic et la consommation de méthamphétamine ont été déployés pour un montant de 4,2 millions FCFP, complétés par des interventions de terrain représentant 16,5 millions FCFP. Elle a également engagé, en lien avec la direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE), un accompagnement structuré reposant sur l'organisation de plusieurs bootcamps à destination d'adolescents déjà suivis par les services de la DSFE, visant à favoriser la réappropriation de repères et de valeurs essentielles telles que l'estime de soi, le dépassement de soi, l'esprit d'équipe et la solidarité. L'ensemble de ces actions

traduit une approche graduée combinant sensibilisation grand public, interventions de proximité et accompagnement renforcé des jeunes les plus exposés.

Les données disponibles confirment l'ampleur des enjeux liés aux addictions, avec une consommation de cannabis déclarée par 60 % des jeunes hommes adultes et plus de 40 % des jeunes femmes adultes, ainsi qu'une part significative des saisies nationales de méthamphétamine concentrée en Polynésie française. Ces éléments ont renforcé la pertinence des actions engagées et la nécessité de poursuivre le développement d'interventions ciblées auprès des jeunes publics.

Dans ce cadre, un soutien financier a été apporté au projet « Te Ara Taure'a 2025 », porté par l'Union Polynésienne pour la jeunesse (UPJ), afin d'assurer la continuité des interventions de prévention de la brigade de promotion de santé en fin d'année scolaire, période identifiée comme particulièrement sensible en matière d'exposition des jeunes aux conduites addictives.

Enfin, malgré un contexte interne marqué par des phases de transition organisationnelle, la DPDJ a assuré la continuité des actions prioritaires et le maintien de sa présence territoriale, consolidant ainsi les bases de son action pour les évolutions et restructurations prévues à compter de 2026.

Ces actions confirment la volonté du Pays de renforcer une prévention de proximité, coordonnée et adaptée aux réalités des territoires.

Au titre de la vie associative

Contexte :

L'action en faveur du secteur associatif s'inscrit dans une dynamique d'accompagnement et de structuration visant à améliorer la connaissance, la visibilité et la reconnaissance du mouvement associatif. La finalisation de l'étude sur le bénévolat constitue à ce titre une avancée structurante, en apportant une meilleure compréhension des dynamiques d'engagement à l'échelle du territoire et en éclairant les besoins des associations. Ces éléments contribuent à renforcer l'aide à la décision et à orienter les politiques publiques de soutien, de valorisation et de structuration de la vie associative.

L'accompagnement des associations s'est concrétisé par l'organisation de réunions d'information et de formations, notamment lors de tournées administratives conduites dans les archipels des Marquises et des Australes, au cours desquelles les dispositifs d'aide et les modalités de fonctionnement associatif ont été présentés. Ces déplacements ont permis de proposer des sessions de formation en gestion administrative et orientation à destination des responsables associatifs, contribuant à renforcer leurs capacités de structuration et d'accès aux financements.

La présence institutionnelle a également été assurée lors d'événements territoriaux et associatifs, avec la participation à plusieurs manifestations locales, forums et rencontres dédiées à la vie associative, favorisant le dialogue avec les porteurs de projets, la remontée des besoins et la diffusion d'informations sur les dispositifs existants.

La Journée mondiale du bénévolat organisée à Moorea a constitué un temps fort de mobilisation et de valorisation du secteur, rassemblant plusieurs dizaines d'associations et un public nombreux. Cet événement a permis aux structures de présenter leurs actions, de partager leurs expériences et de renforcer leur visibilité, tout en contribuant à promouvoir l'engagement citoyen auprès du grand public.

Les travaux du Comité pour la vie associative (CVA) ont permis de poser des jalons structurants pour le secteur, notamment à travers la validation du plan d'action annuel. Enfin, la poursuite des travaux de cartographie du tissu associatif et la préparation d'une plateforme numérique interministérielle illustrent la volonté d'améliorer la lisibilité de l'offre associative, de faciliter l'accès à l'information et de soutenir le développement d'initiatives répondant aux besoins des territoires.

Bilan :

Les actions conduites ont permis de consolider la connaissance du secteur associatif et d'améliorer l'accompagnement des acteurs. Les résultats de l'étude sur le bénévolat mettent en évidence qu'environ 22 % de la population de plus de 15 ans, soit près de 50 000 personnes, est engagée dans une activité bénévole, tandis que 24 % déclarent avoir déjà été bénévoles et 54 % ne jamais l'avoir été. L'étude révèle également des disparités territoriales marquées, avec 39 % de bénévoles aux Marquises et 37 % aux Australes contre 19 % dans la zone urbaine de Tahiti.

L'accompagnement des associations s'est concrétisé par la tenue de réunions d'information et de sessions de formation lors de tournées administratives dans les archipels des Marquises et des Australes, ainsi que par la participation à plusieurs événements associatifs territoriaux. Ces actions ont permis de renforcer la diffusion des dispositifs d'aide et d'accompagner les responsables associatifs dans la structuration de leurs projets.

La Journée mondiale du bénévolat organisée à Moorea a rassemblé 81 associations et plus de 1 000 visiteurs, contribuant à valoriser les initiatives locales et à renforcer la visibilité du secteur. Sur le plan de la communication, 68 publications ont été réalisées sur les réseaux sociaux, générant plus de 15 000 vues cumulées sur Instagram et plus de 11 000 comptes touchés, traduisant un intérêt marqué du public pour la valorisation de l'engagement bénévole.

Au titre du portefeuille de la jeunesse

Contexte :

L'action du ministère en faveur de la jeunesse s'est inscrite dans une phase de déploiement du Schéma directeur de la jeunesse 2025-2035, adopté le 24 avril 2025. Ce cadre stratégique a permis de structurer l'intervention publique autour de priorités partagées visant l'autonomie, l'engagement, la continuité éducative et la réduction des inégalités territoriales.

La dynamique engagée repose sur une coordination renforcée entre les services du Pays, les communes, les associations de jeunesse et d'éducation populaire ainsi que les partenaires institutionnels, afin d'améliorer la lisibilité et la complémentarité des actions menées en direction des jeunes sur l'ensemble du territoire.

Dans ce contexte, l'Observatoire de la jeunesse a été institué afin de renforcer la connaissance des réalités vécues par les jeunes et d'améliorer le pilotage des politiques publiques en faveur de la jeunesse. Ce dispositif constitue un levier structurant pour objectiver les besoins, suivre les résultats et soutenir l'amélioration continue de l'action publique.

Par ailleurs, les réflexions engagées autour de la modernisation des dispositifs de soutien au secteur jeunesse traduisent la volonté de renforcer la lisibilité, l'équité et la transparence de l'action publique, en cohérence avec les orientations du Schéma directeur et les travaux relatifs à une future loi du pays sur les aides financières et à une loi cadre jeunesse.

Dans cette dynamique, le projet d'un Pass jeunesse sous la forme d'une application mobile a été engagé afin de favoriser l'accès aux offres de réduction proposées par les partenaires dans sa première version, dont le lancement est envisagé au premier semestre de l'année 2026. À terme, cette application a vocation à constituer un levier de valorisation du parcours citoyen et d'incitation à la participation, tout en facilitant l'accès des jeunes aux ressources et opportunités disponibles sur le territoire.

Bilan :

La mise en œuvre du Schéma directeur de la jeunesse 2025-2035 s'est traduite par l'installation de sa gouvernance et la validation d'un plan d'actions en comité de pilotage,

Les travaux du Comité pour la vie associative ont permis de valider le plan d'action annuel et d'entériner les résultats de l'étude sur le bénévolat. Ils ont également conduit à l'identification de pistes d'amélioration relatives à l'attribution des subventions, à la reconnaissance de l'engagement bénévole et au suivi statistique du secteur. La validation du déploiement du dispositif Guid'Asso en Polynésie française constitue une avancée opérationnelle en matière d'accompagnement et d'information des associations.

Enfin, les travaux techniques engagés ont permis d'amorcer la cartographie du tissu associatif par un premier croisement de données issues du répertoire national des associations (RNA), en lien avec le service informatique du Pays, et de lancer la préparation d'une plateforme numérique interministérielle destinée à améliorer la lisibilité de l'offre associative et l'accès à l'information pour les acteurs du territoire.

permettant d'organiser le travail des équipes projets et de structurer la coordination interministérielle autour des priorités définies.

La création de l'Observatoire de la jeunesse a donné lieu à une première phase opérationnelle marquée par la formalisation du projet et le lancement d'une procédure de mise en concurrence afin de sélectionner un prestataire chargé d'accompagner la structuration du dispositif. La désignation du prestataire en fin d'année constitue une étape déterminante en vue du déploiement méthodologique prévu à compter de 2026.

Le soutien au mouvement associatif de jeunesse et d'éducation populaire s'est concrétisé par la campagne de subventions 2025, avec 43 dossiers déposés en fonctionnement dont 13 primo-demandeurs, 33 dossiers financés représentant 148 projets soutenus, ainsi que 15 dossiers déposés en investissement ayant permis d'accompagner 11 associations pour 16 projets. Les aides en nature ont également progressé avec 43 aides accordées sur 44 demandes, illustrant une amélioration de l'accompagnement des porteurs de projets.

La structuration du secteur s'est appuyée sur le soutien à l'emploi associatif et la qualification des encadrants. Ainsi, 14 postes FONJEP ont été attribués à 8 associations et 9 postes de cadres permanents à 6 associations. Sur le plan de la formation, 89 demandes d'ouverture de sessions BAFA et BAFD ont été instruites, 71 sessions ont effectivement été organisées pour 786 participants et 32 033 journées stagiaires. Ces sessions ont permis à 253 animateurs d'obtenir leur BAFA et à 10 directeurs leur BAFD, renforçant la qualité éducative et l'encadrement des actions de jeunesse.

Par ailleurs, 13 rencontres thématiques ont été organisées sur plusieurs îles, mobilisant 247 participants issus de 57 associations et représentant 8 892 journées stagiaires. Ces actions de formation continue ont favorisé la montée en compétences des encadrants et la diffusion de pratiques éducatives partagées sur l'ensemble du territoire.

Enfin, les travaux de modernisation du soutien aux projets associatifs ont abouti à la formalisation de fiches projets harmonisées et à la conception d'une grille d'évaluation des demandes, constituant une première étape vers une instruction plus lisible et plus objective des aides en faveur de la jeunesse.

L'année 2025 a également été marquée par l'avancement du projet de Pass jeunesse « C'LA Le Pass ». Les travaux conduits ont permis de définir l'architecture fonctionnelle du dispositif, d'engager la co-construction avec les partenaires institutionnels et privés et d'initier la mobilisation des

premiers offreurs. Les réunions de travail organisées ont notamment contribué à préciser les modalités d'accès pour les jeunes et les perspectives de déploiement progressif du dispositif.

Au titre du portefeuille des sport

Contexte :

Au titre du sport, le sport polynésien a été marqué, en 2025, par des résultats de tout premier plan de nos athlètes de haut niveau.

La délégation de Tahiti s'est ainsi classée à la première place des Mini-Jeux du Pacifique 2025 avec un total de 142 médailles, dont 72 en or, confirmant ainsi la dynamique engagée depuis les Mini-Jeux du Pacifique 2022 et les Jeux du Pacifique 2023. La performance collective est remarquable, 81,8 % des athlètes engagés (104 sur 127) étant montés sur le podium. La jeunesse constitue un levier majeur de cette réussite : les moins de 19 ans représentent 81,7 % des médaillés et 53,7 % des médaillés d'or, traduisant l'efficacité des politiques de détection et d'accompagnement du haut niveau.

Sur la scène internationale, l'année a également été marquée des résultats remarquables en surf, puisqu'il s'agissait de la première saison de Vahine Fierro au sein du World Surf League Championship Tour, qu'elle conclut à la 12^e place, assurant ainsi son maintien parmi l'élite mondiale. En va'a, la Polynésie française s'est illustrée avec une première place au championnat du monde organisé au Brésil, totalisant 21 médailles dont 13 en or, ainsi qu'avec la victoire de l'équipe féminine Ihilani lors de la mythique traversée Na Wahine O Ke Kai entre Molokai et Oahu, référence internationale de la discipline.

L'année 2025 constitue par ailleurs une année de transition stratégique pour le mouvement sportif polynésien. Elle s'inscrit entre l'organisation des épreuves de surf des Jeux Olympiques d'été de 2024 à Tahiti et la préparation des Jeux du Pacifique 2027.

L'héritage des Jeux olympiques se traduit tant dans le développement de la pratique, à travers un conventionnement inédit entre la fédération française de surf et la fédération tahitienne de surf, que dans l'exploitation d'infrastructures et d'aménagements structurants (tour des juges, marina, réseaux d'équipement).

S'agissant des Jeux du Pacifique 2027, l'année 2025 a été marquée par un renforcement significatif de la mobilisation institutionnelle et sportive. La réussite de ces Jeux constitue un véritable projet de société pour la Polynésie française, entendu tant dans la qualité de l'organisation que dans l'accompagnement des fédérations et la préparation optimale de nos athlètes.

Le Comité organisateur des Jeux du Pacifique 2027 (COJ 2027) a renforcé sa gouvernance et structuré ses départements pour sécuriser l'organisation d'un événement international majeur. Des jalons importants ont été posés, notamment l'organisation d'événements fédérateurs et la présentation des

mascottes ARAVA et TUATINI, symboles de la mobilisation collective et de l'appropriation des Jeux par la population.

L'année a également été marquée par la finalisation de la majorité des études relatives aux infrastructures, le lancement des premières opérations et l'accompagnement des clubs bâtisseurs. A titre d'information, l'investissement prévu en termes d'infrastructures sportive sur les Jeux du Pacifique concerne 22 sites (10 infrastructures appartenant au Pays, 5 infrastructures communales et 7 infrastructures appartenant au monde sportif associatif).

Dans le même mouvement de structuration et de sécurisation du cadre d'action du sport polynésien, l'année a également été marquée par une évolution normative majeure avec l'adoption des textes réformant les contrats de délégation de service public. Cette réforme a permis le lancement des appels à candidature en vue de l'attribution des délégations aux fédérations sportives, dans un cadre juridique modernisé, clarifié et sécurisé, en cohérence avec les exigences d'organisation et de performance liées aux échéances à venir.

Bilan :

• Au titre de la structuration du sport polynésien

Au cours de l'exercice 2025, le ministère des Sports a poursuivi la mise en œuvre de réformes réglementaires visant à renforcer le cadre institutionnel et juridique de l'organisation du sport en Polynésie française.

Le processus de révision de la délibération n°99-176 APF du 14 octobre 1999 relative à l'organisation et à la promotion des activités sportives, engagé depuis 2023, a abouti à l'adoption de la loi du pays n°2025-5 du 10 mars 2025. Cette réforme a porté notamment sur les modalités d'exercice de la délégation de service public, ainsi que sur le renforcement des dispositifs de suivi et de contrôle des associations et fédérations sportives.

Dans le prolongement de cette loi du pays, plusieurs arrêtés ont été adoptés par le conseil des ministres en 2025 afin d'en préciser les conditions d'application. Ces textes ont notamment défini les règles relatives au fonctionnement des associations et fédérations sportives, les disciplines sportives éligibles à une délégation de service public, les modalités de délivrance de la licence sportive, ainsi que les procédures de suspension ou de retrait des délégations accordées.

À cet égard, l'arrêté n°1851 CM du 26 septembre 2025 a fixé les modalités de mise en œuvre de la procédure d'appel à candidatures pour l'attribution des délégations de service public et précisé le contenu du contrat de délégation prévu à l'article LP 9-1 de la délibération précitée. Il est prévu que les délégations attribuées à l'issue de cette procédure prennent effet à compter du 1^{er} mars 2026, pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2031.

Par ailleurs, le cadre juridique relatif à la lutte contre le dopage a été consolidé par l'adoption de l'arrêté fixant la liste des substances et méthodes interdites, ainsi que par la conclusion d'une convention avec l'Agence Française de Lutte contre le Dopage. Dans ce contexte, quarante-quatre contrôles ont été réalisés lors de six manifestations sportives relevant de quatre disciplines distinctes (judo, va'a, football, athlétisme) au dernier trimestre de l'année.

Enfin, l'année 2025 a été marquée par un renforcement significatif du soutien à l'emploi sportif. Le nombre de cadres techniques fédéraux est passé de 13 à 19 emplois, soit une augmentation de 45 %, auxquels se sont ajoutés trois emplois administratifs. L'ensemble de ces mesures a représenté un engagement financier global de 93 millions de FCFP.

- **Au titre du développement du sport de masse et du sport pour tous**

Le développement du sport de masse et du sport pour tous constitue un axe structurant de la politique sportive conduite par le Pays. À ce titre, la pratique sportive est reconnue comme un levier d'intérêt général, contribuant à l'inclusion sociale, à la cohésion territoriale, à la promotion de la santé et au renforcement du lien social, notamment au bénéfice des populations résidant dans les archipels éloignés.

Dans ce cadre, le dispositif Pass'sport a constitué un outil central de soutien à l'accès à la pratique sportive qui repose sur le versement d'une aide financière. Cette aide, versée directement aux structures bénéficiaires, telles que les associations sportives et les écoles de danse, vise à prendre en charge, en tout ou partie, le coût de la licence sportive et, le cas échéant, de l'équipement, sous conditions de ressources du foyer.

En 2025, environ 4 000 jeunes athlètes ont bénéficié du dispositif Pass'sport, contribuant ainsi à lever les freins financiers à l'entrée dans la pratique sportive et à favoriser une pratique régulière et encadrée dès le plus jeune âge. L'Etat ayant annoncé tardivement la non-reconduction de l'enveloppe dédiée au dispositif, des crédits dédiés ont été inscrits au FPLA pour l'exercice 2026.

- **Au titre du sport de haut niveau**

L'année 2025 a été caractérisée par un renforcement de l'accompagnement du sport de haut niveau en Polynésie française. Le nombre d'athlètes inscrits sur les listes de haut niveau a progressé de 28 %, passant de 175 sportifs en 2024 à 225 en 2025. Ces athlètes se répartissent entre 23 sportifs classés en catégorie Élite, 130 en catégorie Excellence et 71 en catégorie Accession. Une enveloppe financière de 20 millions de FCFP a été allouée au titre des aides individuelles destinées à soutenir leur parcours sportif.

Par ailleurs, cinquante athlètes ont été accompagnés au sein du Centre de Performance Polynésien, couvrant cinq disciplines sportives : athlétisme, judo, natation, tennis de table et triathlon. En complément de ce dispositif, une nouvelle structure dédiée à la formation vers le haut niveau a été créée en 2025, la Structure Polynésienne d'Accession au Haut Niveau. Les fédérations de football et de rugby ont été les premières à intégrer cette structure plus adaptée aux sports collectifs, permettant l'accompagnement d'environ soixante

jeunes athlètes dans une logique de pré-accession au haut niveau.

Enfin, le dispositif « Ambition 2027 », destiné à soutenir la préparation des sélections sportives engagées dans les Jeux du Pacifique, a fait l'objet d'un renforcement significatif. Ce dispositif repose sur l'attribution d'une enveloppe de fonctionnement exclusivement fléchée vers la préparation sportive. En 2024, 13 fédérations sportives en avaient bénéficié pour un montant global de 36 millions de FCFP. En 2025, ce soutien a été étendu à 24 fédérations, pour une enveloppe totale de 87 millions de FCFP, dont 15 millions de FCFP attribués par l'intermédiaire du Comité Olympique de Polynésie Française

- **Au titre de l'Héritage des épreuves de surf des Jeux Olympiques 2024**

La Tour des Juges implantée à Teahupo'o à l'occasion des Jeux Olympiques de Paris 2024 constitue un équipement d'héritage structurant au service du développement du surf de haut niveau en Polynésie française. Elle vise à pérenniser l'accueil de compétitions internationales, à renforcer la structuration de la filière locale de performance, à soutenir l'attractivité touristique sportive de la Presqu'île et à consolider le rayonnement international du site de Teahupo'o.

En 2025, cet équipement a été pleinement mobilisé avec l'organisation de trois compétitions majeures, dont le WCT Lexus Tahiti Pro 2025, onzième étape du World Surf League Championship Tour. Ces événements ont réuni plus de 156 athlètes, dont 51 compétiteurs internationaux, et ont été marqués par des performances remarquées d'athlètes polynésiens. Ils ont généré une forte visibilité médiatique internationale, notamment sur les plateformes numériques de la World Surf League, ainsi que des retombées économiques directes pour les prestataires nautiques et le secteur de l'hébergement de la Presqu'île.

Par ailleurs, l'héritage des Jeux s'est traduit par la conclusion de partenariats structurants. Une convention a été signée entre la Fédération Française de Surf et la Fédération Tahitienne de Surf dans le cadre du projet « Héritage », prévoyant l'organisation de stages biannuels réunissant les meilleurs jeunes surfeurs français à Tahiti et en métropole, et positionnant Tahiti comme base arrière de préparation pour les Jeux Olympiques de 2028 et 2032. En outre, une convention conclue avec la World Surf League garantit l'organisation d'une étape du circuit professionnel de surf à Teahupo'o pour les trois prochaines années, assurant la continuité de cet héritage au plus haut niveau international.

- **Au titre des Jeux du Pacifique 2027**

Sur le volet investissement, et concernant les infrastructures sportives, le montant des opérations portées par le Pays est évalué à 1 782 272 133 FCFP. Il couvre notamment les études ainsi que le lancement des premiers travaux pour certaines opérations. L'accompagnement du Pays au profit des communes est, quant à lui, estimé à 10 701 761 FCFP pour les études, et à 97 500 000 FCFP pour les associations sportives, correspondant aux études et aux travaux de dépollution.

Le Comité Organisateur des Jeux du Pacifique (COJ), a également bénéficié d'un accompagnement du Pays à hauteur

de 142 500 000 FCFP pour les premières acquisitions de matériels sportifs, techniques et logistiques.

Concernant le fonctionnement, le COJ a pu renforcer son équipe et structurer son organisation grâce à la subvention de fonctionnement octroyée par le Pays, d'un montant de 334 558

473 FCFP. Cette subvention a également permis de développer des actions de communication — campagnes, événements et missions — contribuant à accroître la notoriété des Jeux auprès de la population, ainsi qu'à soutenir le développement et la montée en puissance de leurs activités.

1.2 Schémas directeurs sectoriels & plans stratégiques

La présente sous-partie recense les principaux schémas directeurs sectoriels et plans stratégiques suivis au titre de l'année 2025, dont l'état d'avancement est présenté ci-après, sur la base des éléments transmis par chaque acteur concerné :

Schémas directeurs sectoriels & plans stratégiques en vigueur	Période de validité	Portage de tutelle : ministère	Portage technique : service administratif
Stratégie de développement touristique de la Polynésie française - Fari'ira'a Manihini	2022 - 2027	PR	SDT
Schéma directeur d'aménagement du numérique de la Polynésie française (SDAN)	2017 - 2025	PR	DGEEN
Schéma directeur de l'action sociale et médico-sociale de la Polynésie française	2025 - 2030	VP	DSFE
Schéma directeur du transport interinsulaire maritime et aérien	2015 - 2025	MGT	DPAM - DAC
Schéma directeur des transports collectifs et des déplacements durables de l'île de Tahiti	2015 - 2035	MGT	DTT
Plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques de la Polynésie française (RGFP) - Plan d'action n° 2 révisé	2021 - 2025	MEF	DBF
Stratégie de développement économique de la Polynésie française - Cap 2033 « A fano ra »	2026 - 2033	MEF	ADE
Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)	2022 - 2030	MEF	SDE
Plan Climat de la Polynésie française (PCPF)	2024 - 2030	MEF	SDE
Schéma d'aménagement général de la Polynésie française (SAGE)	2020 - 2035	MFL	DCA
Politique publique de l'habitat	2022 - 2030	MFL	DHV
Schéma directeur de l'agriculture	2021 - 2030	MPR	DAG
Schéma directeur de la pêche hauturière (SDPH)	2018 - 2022	MPR	DRM
Schéma directeur de l'aquaculture (SDA-PF)	Pas de validation formelle à l'APF	MPR	DRM
Schéma directeur de la pêche côtière et lagonaire (SDPCPL)	En cours d'élaboration	MPR	DRM
Tainui Atea — Aire marine gérée	-	MPR	DIREN
Schéma territorial de prévention et de gestion des déchets (STPGD)	2025 - 2035	MPR	DIREN
Politique de l'eau	2021 - 2030	MPR	DIREN
Charte de l'éducation de la Polynésie française	2017 - 2027	MEE	DGEE
Convention relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'Etat	2016 – 2026 Élaboration d'une nouvelle convention 2026 - 2036	MEE	DGEE
Plan de prévention et de promotion de la santé	2026 – 2036 En cours d'élaboration		
Plan cancer	En cours d'élaboration	MSP	DSP
Schéma d'organisation sanitaire (SOS)	2026-2031 En cours d'approbation		
Schéma directeur de la jeunesse	2025 - 2035	MJP	DJS

1.2.1 Stratégie de développement touristique de la Polynésie française - Fari'ira'a Manihini

La stratégie Fāri'ira'a Manihini 2027, intitulée « *L'accueil qui nous ressemble et nous rassemble* », constitue aujourd'hui le cadre structurant de l'action publique en matière de développement touristique. Elle regroupe **95 actions et 40 sous-actions**, organisées autour de cinq axes opérationnels :

- Axe 1 : valorisation et promotion de la destination ;
- Axe 2 : diversification des expériences et de l'offre ;
- Axe 3 : tourisme durable et écotourisme ;
- Axe 4 : structuration et professionnalisation des filières ;
- Axe 5 : infrastructures et équipements.

Au **31 décembre 2025**, son **taux d'avancement global** s'établit à **66 %**, avec des niveaux différenciés selon les axes : **79 %** pour l'axe 1, **69 %** pour l'axe 2, **59 %** pour l'axe 3, **50 %** pour l'axe 4 et **80 %** pour l'axe 5.

Ce point d'étape fait apparaître une dynamique globalement favorable, traduite par plusieurs résultats déjà atteints ou dépassés. Les objectifs relatifs à la fréquentation et aux retombées économiques sont particulièrement bien orientés :

- Le nombre de touristes atteint **280 000**, soit **100 %** de la cible fixée ;
- Les retombées économiques s'élèvent à **105 milliards FCFP**, soit **124 %** de l'objectif initial de **85 milliards FCFP** ;
- Le nombre d'emplois liés au secteur atteint **14 022**, soit **108 %** de la cible de **13 000 emplois** ;
- L'offre globale d'hébergement progresse également fortement, avec **8 291 clés** recensées pour un objectif de **6 600**, soit **126 %**. En revanche, deux indicateurs demeurent en retrait ;
- La capacité aérienne, avec **522 366 sièges** pour un objectif de **550 000 (95 %)**, et le nombre de clés hôtelières, avec **2 666 clés** pour un objectif de **3 000 (89 %)**.

Axe 1 : valorisation et promotion de la destination

L'**axe 1**, consacré à la valorisation et à la promotion de la destination, apparaît comme l'un des plus avancés. Les actions conduites en 2025 traduisent un renforcement concret de l'accueil, de la lisibilité de l'offre et du rayonnement de la destination.

Tahiti Tourisme a ainsi ouvert un nouveau guichet d'accueil et d'information au terminal de croisière de Papeete – Te Anuanua – portant à **4** le nombre total de guichets d'information opérés sur le territoire. En parallèle, la diffusion de l'information touristique a continué à être structurée à travers un agenda événementiel relayé sur plusieurs canaux et auprès de différents partenaires. Le Service du tourisme a également engagé la digitalisation de l'offre patrimoniale par le lancement d'un projet pilote de **visite virtuelle** sur le site de la Pointe Vénus, à Mahina.

Sur ce même axe, la destination a bénéficié d'un travail de valorisation plus large de ses atouts culturels, environnementaux et identitaires. Les campagnes de promotion de Tahiti et ses Îles ont été poursuivies à l'échelle locale et internationale. Les opérations de médiation et d'animation menées au Fare Manihini ont permis de mieux mettre en valeur la culture polynésienne : les **Mahana Pae** ont

touché **1 000 visiteurs** et mobilisé **25 artisans** en 2025, tandis que **7 "Tere Tahiti"** ont été organisés pour faire découvrir les sites terrestres et maritimes de Tahiti.

Le concours « **J'embellis ma commune** » a également continué à soutenir l'embellissement des espaces visibles et fréquentés, en renforçant l'attractivité du cadre d'accueil. Par ailleurs, Tahiti Tourisme a poursuivi sa stratégie de consolidation des marchés prioritaires et de diversification des marchés émetteurs. Cette dynamique s'est notamment traduite par la formation de **14 280 agents de voyage et partenaires internationaux**, soit **95,2 %** de l'objectif fixé, au moyen de voyages de familiarisation, webinaires, séminaires de marché et outils numériques spécialisés.

Toujours dans le champ de l'attractivité, les actions engagées en faveur de la filière audiovisuelle méritent également d'être relevées. La fédération polynésienne de l'audiovisuel et du cinéma a réuni en 2025 les acteurs du secteur afin de relancer une dynamique collective ; les **25 sociétés membres** représentent environ **200 professionnels à temps plein**. En complément, un référentiel des contenus audiovisuels prioritaires a été mis en place et un recensement des acteurs de la production a été engagé par Tahiti Film Commission. Surtout, la promulgation, le **11 juillet 2025**, d'une loi du pays instituant le dispositif d'aides financières à la dynamisation du secteur audiovisuel marque une évolution structurante, de nature à renforcer l'attractivité du territoire pour les tournages et productions.

Axe 2 : diversification des expériences et de l'offre

L'**axe 2**, relatif au renforcement de la diversité d'expériences et de l'offre touristique, traduit pour sa part une montée en puissance des actions de structuration de l'offre et de soutien à l'investissement. Les appels à manifestation d'intérêt publiés en début d'année 2025 pour la création, l'agrandissement ou la rénovation d'hébergements touristiques ont permis l'examen de **9 projets**, représentant un potentiel de **4,5 milliards FCFP d'investissements**, auxquels s'ajoutent **5 dossiers d'acquisition de navires** pour un montant de **1,7 milliard FCFP**. Ces éléments illustrent la dynamique d'investissement soutenue par le Pays, dans une logique de montée en gamme et de diversification de l'hébergement. Dans le même temps, une étude sur les impacts des meublés de tourisme sur le marché du logement a été lancée afin de préparer une stratégie de régulation mieux équilibrée entre enjeux résidentiels et touristiques ; sa finalisation est annoncée pour **juin 2026**.

La diversification de l'offre s'est également traduite par des avancées sectorielles ou territoriales concrètes. Le rapport d'Atout France sur les stratégies haut de gamme souligne le potentiel de la Polynésie française sur le segment du luxe. En matière de mobilité, plusieurs initiatives sont venues nourrir les réflexions sur les transports touristiques : lancement d'un plan de mobilité durable à Papeete, création d'instances de gouvernance de la mobilité terrestre durable, et mise en œuvre du schéma directeur des mobilités actives 2025-2035. La desserte interinsulaire a été améliorée avec l'ouverture d'une